

BOYCOTT, DÉINVESTISSEMENTS, SANCTIONS

Une campagne internationale pour contraindre Israël à se conformer au droit

La guerre contre la population de Gaza l'hiver dernier a scandalisé le monde. L'Assemblée Générale de l'ONU a adopté le rapport Goldstone établissant que l'attaque israélienne était « **soigneusement planifiée** » de manière à « **punir, humilier et terroriser** » les habitants de Gaza. La responsabilité en incombe « *en premier lieu à ceux qui ont conçu et planifié les opérations* »... qui devront répondre un jour de l'accusation de crimes de guerre, voire de crimes contre l'humanité. Mais la France comme d'autres Etats de l'UE a choisi de s'abstenir piteusement sur cette question.

Ces crimes de guerre prennent place malheureusement dans une longue série de violations par Israël du droit international et humanitaire.

- **Occupation** des territoires palestiniens et du Golan syrien, malgré les résolutions 242 et 338 du Conseil de Sécurité.
- « **Annexion** » illégale de Jérusalem condamnée et déclarée nulle et non avenue notamment par la résolution 478 du Conseil de Sécurité.
- **Construction du Mur** contre l'avis de la Cour internationale de Justice du 9 juillet 2004.
- **Implantation de colonies** dans les territoires palestiniens occupés en violation de l'art. 49 de la 4^{ème} Convention de Genève.

La liste des résolutions bafouées dépasse la centaine...

Israël bénéficie d'un **accord commercial privilégié d'association avec l'UE sous réserve de non violation des droits de l'homme**. Cette clause n'est pas utilisée par l'UE pour l'obliger à respecter ses obligations.

Dans ces conditions, et devant la carence de la communauté internationale, il nous revient comme citoyens et consommateurs de dire : tant que durent ces violations, nous n'achèterons plus de produits israéliens.

Par ailleurs, l'accord commercial, dont les clauses suspensives ne sont pas mises en œuvre par l'UE, est lui-même violé par Israël : les produits fabriqués ou issus des colonies sont estampillés indûment « Made in Israël » et se retrouvent donc illégalement sur le marché européen en bénéficiant de tarifs préférentiels. C'est le cas de nombreux produits manufacturés.

Parmi eux, le gazéificateur d'eau commercialisé sous **la marque Soda-Club**, fabriqué en territoire palestinien occupé dans la colonie de Mishor Adoumim : **nous avons écrit aux directeurs de magasins en demandant son retrait de la vente pour cause de tromperie du consommateur sur sa provenance réelle... et sommes en attente de réponse.**

C'est aussi le cas des produits agricoles en provenance de la Vallée du Jourdain et d'autres régions de Cisjordanie : dattes et agrumes notamment, commercialisés sous le label **Carmel**, ou entrant dans la fabrication des jus de fruits du label **Jaffa**, ou des plats préparés **Sabra**.

Extrait de la Charte AFPS

L'AFPS soutient le peuple palestinien dans sa lutte pour la réalisation de ses droits nationaux. Elle agit pour une paix réelle et durable fondée sur l'application du droit international : la fin de l'occupation de tous les territoires envahis en 1967, le démantèlement de toutes les colonies, la création d'un Etat palestinien indépendant, souverain et viable, avec Jérusalem-Est pour capitale, la reconnaissance du droit au retour des réfugiés (résolution 194 de l'ONU)

L'association coopère avec les associations israéliennes dont l'objectif clairement exprimé est le soutien aux droits nationaux du peuple palestinien.

L'association se réclame du principe de laïcité et est ouverte à toute personne physique ou morale à l'exclusion de celles qui professent une idéologie raciste.

Nous n'acceptons pas non plus que des entreprises françaises se fassent complices de la colonisation et avons intenté une action judiciaire contre Alstom et Véolia dans l'affaire du tramway reliant Jérusalem à 2 colonies.

A nos gouvernants nous disons : Assez de complaisance ! Il faut cesser d'accepter le fait accompli colonial qui rend illusoire toute issue au conflit. Aujourd'hui, au lieu de faciliter l'entrée d'Israël dans l'OCDE, la France et l'UE doivent suspendre l'accord d'association. avec Israël.

Répondons à l'appel des ONG et de la société civile palestinienne : Boycott, Désinvestissements, Sanctions !

AFPS 49 – 22, rue du Maine – 49100 Angers - Courriel : afps_49 yahoo.fr

(Merci de ne pas jeter sur la voie publique)